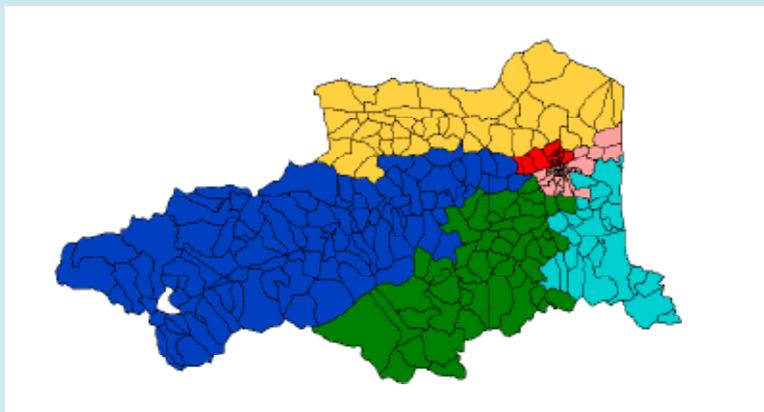


Soutien de la Caf

La Caf peut vous accompagner dans votre réflexion et vous soutenir financièrement au titre de l'investissement et du fonctionnement.

N'hésitez pas à contacter le conseiller de votre territoire :



Agly-Salanque

Véronique Monier - Le Goff

04 68 08 14 73

veronique.monier-le-goff@caf.fr

Perpignan nord

Nelly Navarro

04 68 08 14 82

nelly.navarro@caf.fr

Perpignan sud

Raphaël Bourgeois

04 68 08 14 51

raphael.bourgeois@caf.fr

Côte Vermeille-Côte Radiouse

Virginie Schneider

04 68 08 14 12

virginie.schneider@caf.fr

Cerdagne-Capcir-Conflent

Laurie Lavandier

04 68 08 25 65

laurie.lavandier@caf.fr

Aspres-Vallespir

Anne-Sophie Biout

04 68 08 25 54

anne-sophie.biout@caf.fr

Conseil,
accompagnement,
financement

**Vous êtes une
collectivité ou une
association**



Le LAEP

Lieu d'accueil
enfants-parents

**Comment ça marche ?
C'est quoi ? Pour qui ?**



Mars 2022

Qu'est-ce qu'un Laep ?

Convivial et chaleureux, le Lieu d'accueil enfants-parents est un espace de jeu pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Les tout-petits découvrent un univers inconnu, observent, écoutent, rencontrent les autres à leur rythme, dans un espace de jeu libre, sans activité dirigée. Ce n'est ni une crèche, ni une garderie, puisque l'accompagnateur de l'enfant reste présent.

Ce lieu favorise également les échanges entre adultes.

L'accueil est libre, gratuit et sans inscription.



Fonctionnement du Laep

Le public

- enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent (grands-parents, beaux-parents...)
- futurs parents



Les accueillants

Être accueillant en Laep est une fonction, et non une profession, qui s'appuie sur l'écoute, l'observation et les échanges. L'accueillant doit faire preuve de neutralité en adoptant une attitude discrète, compréhensive, et par l'absence de jugement et de questions intrusives.

Cette fonction nécessite une formation à la posture d'accueillant, quel que soit le parcours professionnel ou personnel de la personne.

Deux accueillants au moins doivent obligatoirement être présents à chaque séance.

Les qualifications les plus communes des accueillants sont : éducateur de jeunes enfants, puéricultrice, auxiliaire de puériculture, psychologue, travailleur social, professionnels de l'animation, enseignant... Ils peuvent intervenir en qualité de salariés ou de bénévoles.

Ils doivent bénéficier de séances d'analyse de la pratique et/ou de supervision menées avec des professionnels extérieurs à l'équipe.

La mixité de l'équipe d'accueillants est recherchée (mixité des origines professionnelles, des références théoriques).



Le rôle des accueillants

L'accueillant a pour fonction de :

- contribuer à l'élaboration et à l'évolution d'un projet de fonctionnement cohérent avec les missions d'un Laep (objectifs, modalités d'organisation, règlement intérieur, plan de communication, évaluation)
- accueillir les familles
- animer les séances en favorisant les interrelations entre l'enfant et son parent, mais également entre les divers enfants accueillis et entre les divers adultes qui les accompagnent
- évaluer les séances



Le Local

Le Laep peut être implanté dans des locaux dédiés ou dans un espace polyvalent.